



Aux contribuables de la susdite municipalité

## Avis public

Est par la présente, donné par le soussigné, Larry Drapeau, de la susdite municipalité :

**QUE** lors d'une séance ordinaire, tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

*Règlement numéro 341 intitulé « Règlement modifiant le règlement 82 relatif au zonage afin d'encadrer les résidences de tourisme et les établissements de résidences principales »*

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du greffier-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

Le règlement a reçu l'approbation de la MRC de D'Autray par l'émission d'un certificat de conformité en date du 4 mai 2023, date de son entrée en vigueur

Donné à Saint-Cuthbert ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

---

**Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier**